



ACADÉMIE
DE NANCY-METZ

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rectorat de l'académie de Nancy-Metz

Notice
Explicative
Inscriptions
CAP Métiers de la
coiffure
Candidats libres



Inscriptions au CAP Métiers de la coiffure – Session 2027

Dates d'inscription	Du 12 octobre 2026 à 10h00 au 13 novembre 2026 à 22h00
Inscription sur Cyclades	Je m'inscris par le biais d'internet via l'adresse : https://exacyc.orion.education.fr/cyccandidat/portal/accueil Aide : Cf guide d'inscription Cyclades disponible sur le site de l'académie Nancy-Metz
Edition et vérification de la confirmation d'inscription	Il appartient au candidat de <u>vérifier et de signer sa confirmation d'inscription.</u> Par sa signature, le candidat s'engage à respecter ses choix d'épreuves obligatoires et facultatives. Ce choix relève de sa responsabilité et <u>il est définitif.</u> En cas de changement d'adresse en cours d'année, le candidat doit en informer le service des examens. Il appartient toutefois au candidat de faire le nécessaire auprès des services postaux afin d'assurer le suivi de son courrier.
Aménagements d'épreuves	Je formule ma demande via l'adresse : https://portail.ac-nancy-metz.fr/incluscol/ Je prends connaissance de la note explicative

CARACTERISTIQUES DES EPREUVES PROFESSIONNELLES

Vous trouverez toutes les informations concernant cet examen en suivant ce lien :

https://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/cap_MDC.html

EP1 Techniques de coiffure

Epreuve pratique et écrite

Durée 5h45

Cette épreuve est composée de **3 parties indépendantes**.

Partie 1 : coupe, coiffage « homme » - 1h – 50 points :

- **Caractéristiques du modèle :**

Modèle masculin de **16 ans minimum**, pourvu de cheveux sur l'ensemble du cuir chevelu dont la longueur permet la réalisation de l'épreuve.

Réalisation d'une coupe courte et un coiffage. L'ensemble de la chevelure doit être raccourci au minimum de 2 cm. La réalisation d'un tour d'oreille et d'un fondu de nuque est attendue. Tout type de coupe est autorisé, excepté une coupe qui présenterait un résultat avec des longueurs identiques sur l'ensemble de la chevelure. Tous les outils sont autorisés excepté les tondeuses. Le coiffage attendu est libre. L'utilisation de produits de coiffage est obligatoire. Aucune mise en forme n'est exigée.

Partie 2 : coupe, couleur, forme « femme »

- **Caractéristiques du modèle :**

Un seul et même modèle **féminin et majeur**, pourvu de cheveux sur l'ensemble du cuir chevelu. La longueur doit être suffisante pour permettre la réalisation de la partie 2A et 2B. La chevelure doit présenter **1cm de repousses minimum** pour la réalisation de la partie 2A.

- **2A : coloration d'oxydation, shampooing, permanente - 2h - 80 points**

- **Coloration (1h15 – 40 points)** : préparation du produit à appliquer. Application. Respect du temps de pause préconisé par le fabricant. Émulsion et rinçage suivis d'un shampooing. Le résultat de la nuance appliquée n'est pas évalué.

- **Permanente (0h45 – 30 points)** : enroulage sur tête entière (hors frange possible), utilisation de bigoudis ou rollers (diamètre 16 mm maximum) Montage classique ou directionnel au choix du candidat – Méthode indirecte, saturation à l'eau

- **2B : coupe mise en forme/coiffage- 1h15 – 60 points.**

- **Coupe (40 points)** : raccourcissement de l'ensemble de la chevelure de 3 cm minimum (hors frange possible) - Coupe, au choix du candidat, incluant un dégradé. Tous les outils sont autorisés y compris la tondeuse avec tête de coupe réglable ou non, sans ajout de sabot.

- **Mise en forme et coiffage (40 points)** : mise en forme au choix du candidat (un séchage sans mise en forme n'est pas autorisé) - Coiffage mettant en valeur la mise en forme - Utilisation de produits de construction et/ou de finition obligatoire.

Tous les matériels (outils et appareils) sont autorisés, cependant les fers sont acceptés uniquement en reprise de mise en forme.

	En cas de <u>non-conformité partielle</u> : - absence de 1cm de repousses, le candidat se voit attribuer la note zéro à la partie coloration mais peut composer sur les autres parties (permanente et 2B). - longueur insuffisante pour permettre la réalisation de la partie coupe, le candidat se voit attribuer la note zéro à la partie 2B mais peut composer sur la partie 2A. En cas <u>d'absence ou de non-conformité du modèle</u>, le candidat ne compose pas et se voit attribuer la note zéro à ces deux parties d'épreuve. Partie 3 : Mobilisation des savoirs associés des compétences professionnelles du pôle 1 - Epreuve écrite 1h30 - - 60 points Cette partie d'épreuve prend appui sur une ou plusieurs situations professionnelles contextualisées et un ou plusieurs documents ressources relatifs à la profession. Elle a pour objectif d'évaluer, à l'écrit, l'aptitude du candidat à mobiliser des savoirs associés du pôle 1.
EP2 Relation clientèle et participation à l'activité de l'entreprise Épreuve orale - Coefficient 3 - Durée 0h20 max	Partie 1 : mise en situation de vente-conseil : 10 min – 45 points Le candidat est mis en situation professionnelle de vente-conseil sous la forme d'un jeu de rôle. Partie 2 : évaluation des savoirs associés : 10 min – 15 points Le candidat doit répondre à une problématique exposée sous forme de questionnement, en mobilisant des savoirs associés du pôle 2.
Informations importantes pour tous les candidats libres	
L'organisation des examens du CAP étant académique, les candidats ne passeront pas systématiquement les épreuves de l'examen dans leur département d'origine. Ils pourront être amenés à se déplacer dans l'un des trois autres départements de l'académie.	
Adresse utile – liens utiles – contacts	
RECTORAT de l'Académie de Nancy-Metz DEC5 CAP Métiers de la Coiffure 9 rue des Brice – Rond-point Marguerite- CS n° 30 013 54035 NANCY CEDEX Liens internet - Site eduscol : https://eduscol.education.fr - Site académique : http://www.ac-nancy-metz.fr Coordonnées - DEC 5 Pôle tertiaire-: 03.83.93.56.60 - Pour toutes questions concernant l'examen ce.dec5.tertiaire@ac-nancy-metz.fr - Pour toutes questions concernant l'aménagement d'épreuves ce.dec-incluscol@ac-nancy-metz.fr	